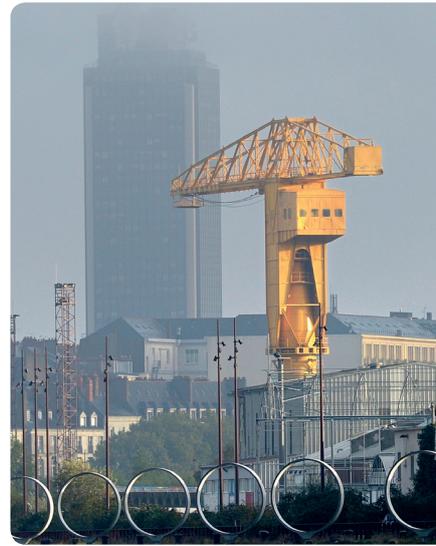
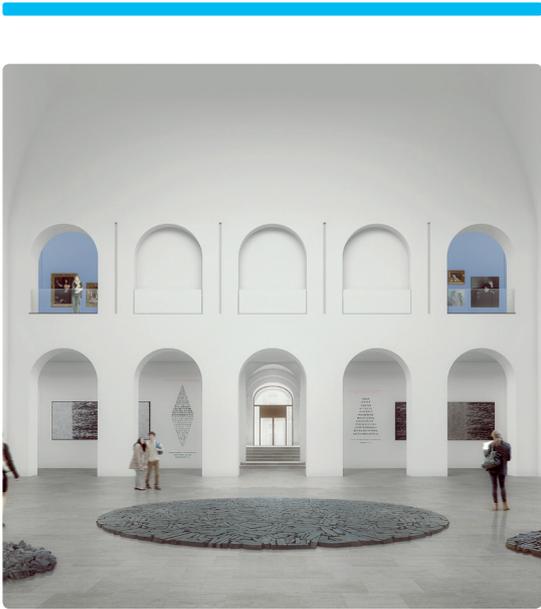




FONDS METROPOLITAIN POUR LA CULTURE

NANTES ET NANTES MÉTROPOLE





UN FONDS MÉTROPOLITAIN POUR LA CULTURE

Ville natale de Jules Verne, célébrée par le surréaliste André Breton, filmée par Jacques Demy, portée par la magie du Royal de Luxe, Nantes est une ville propre à engendrer le rêve et l'imagination.

C'est en puisant dans le génie de ses artistes et de ses bâtisseurs que Nantes nourrit sa vitalité et sa créativité. Pour répondre à cette ambition, Nantes a créé un fonds de dotation métropolitain à vocation culturelle. En se dotant de cet outil, dédié à la recherche de mécènes pour financer des projets culturels et patrimoniaux d'intérêt général, Nantes Métropole et la Ville de Nantes souhaitent associer les entreprises et les citoyens à une démarche partagée au service du territoire.



FICHE D'IDENTITÉ

NOM

Fonds métropolitain pour la culture

NATURE

fonds de dotation / droit privé

NAISSANCE

25 mars 2017

PRÉSIDENT

Alain BOESWILLWALD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 membres :

- 6 représentants élus de la Ville et de la Métropole
- 3 représentants des entreprises mécènes
- 2 représentants de la société civile

OBJET

Soutien aux projets culturels et patrimoniaux

TERRITOIRE

Ville de Nantes et Nantes Métropole

FONCTIONNEMENT

Fonds redistributeur

POURQUOI UN FONDS DE DOTATION ?

- Pour permettre aux entreprises et aux citoyens **d'agir aux côtés de la collectivité** en faveur des patrimoines
- Pour **porter collectivement des projets culturels** d'envergure sur le territoire et participer au développement social, économique et touristique de la métropole
- Pour développer, préserver et **révéler les patrimoines nantais et métropolitain**, source d'enrichissement et de partage des connaissances, et les transmettre aux générations futures

QUELLES STRUCTURES ET QUELS PROJETS ?

Le fonds entend agir pour les patrimoines au sens large : **musées** ; collections artistiques, littéraires ou scientifiques ; **patrimoine bâti, portuaire, fluvial** ; **art dans l'espace public**, etc. À ce titre, il soutient de nombreux établissements culturels du territoire métropolitain.

Les projets portés par le fonds sont très variés : soutien à des **expositions**, des **acquisitions**, des actions de **médiation** ou de muséographie ; mais aussi des actions de conservation et de **restauration** ; de création artistique, **d'interventions** artistiques dans l'espace public et de **mise en valeur** du patrimoine bâti.

POURQUOI SOUTENIR LE FONDS DE DOTATION ?

- Pour s'engager dans le **développement du territoire** métropolitain grâce à des actions concrètes d'intérêt général
- Pour s'impliquer dans les **temps forts culturels** de la métropole
- Pour **mettre en avant** et partager ses **valeurs** avec un établissement culturel et les citoyens
- Pour donner une **autre image de son entreprise**, auprès de ses publics internes et externes
- Pour rejoindre le **Club des mécènes** du fonds et enrichir son réseau

QUELS AVANTAGES ?

Le mécénat est un régime spécifique, encadré juridiquement par les lois de 2003 sur le mécénat et de 2008 sur les fonds de dotation. Il permet aux entreprises mécènes de bénéficier :

- D'une **déduction fiscale de 60 %** du montant du don
- D'une valorisation en **contreparties personnalisées**

Ces contreparties peuvent revêtir plusieurs formes :

EN VISIBILITÉ : présence du logo ou mention du mécène sur les documents de communication de la structure mécénée ou du projet soutenu ; dénomination comme mécène d'un projet ou d'une structure...

EN RELATIONS PUBLIQUES : privatisation d'espaces ; organisation de visites privées avec les directeurs d'établissements ; participations à des étapes de réalisation des projets (accès aux chantiers de restauration, d'installation, etc.)...

EN NATURE : mise à disposition de billets d'entrée, d'invitations à des événements ou des spectacles ; mise à disposition d'œuvres...

D'autres types de contreparties peuvent également être construites en fonction des attentes spécifiques des mécènes.



EXEMPLE : POUR UN DON DE 50 000 € À UNE EXPOSITION AU MUSÉE D'ARTS

> **Montant du don après déduction fiscale :
20 000 euros**

> **Contreparties associées :**

- *Privatisation du hall du Musée en soirée avec visite de l'exposition en cours*
- *Visite VIP du Musée ou des collections permanentes*
- *Mise à disposition de 100 billets d'entrée*
- *Mise à disposition de 30 cartons d'invitation aux vernissages pendant un an*
- *Remerciements publics lors de l'inauguration de l'exposition soutenue*
- *Logo sur les affiches de l'exposition, la bannière à l'entrée du Musée et le panneau des mécènes*
- *Logo sur l'ensemble des annonces presse*
- *Mention du mécène sur tous les documents liés à l'exposition*
- *Mention du mécène sur le site internet du Musée*

LE CLUB DES MÉCÈNES

Le Club des mécènes rassemble les différents partenaires du fonds autour de plusieurs sujets. Soucieux de connaître l'avis de ses mécènes, le fonds les associe à ses orientations en les interrogeant sur ses projets, sa stratégie et ses axes de développement.

Le Club des mécènes est aussi un lieu d'échanges, permettant aux entreprises de se rencontrer, d'enrichir leurs réseaux dans un cadre convivial, de tisser des liens avec les établissements culturels métropolitains, en participant à des événements privés dédiés.

Enfin, c'est un lieu de connaissances où des conférences et des débats sont organisés sur des thématiques au plus proche des préoccupations des entreprises ou liées à l'art et la culture.

LES INSTITUTIONS FONDATRICES



LES MÉCÈNES



CONTACT

Agathe BERGEL

Responsable du Fonds métropolitain pour la culture

agathe.bergel@nantesmetropole.fr

Tel: +33 (0)2 40 41 65 59

Mob: +33 (0)6 63 02 33 75

-

Direction Générale à la Culture

Nantes Métropole

1 rue Affre

44923 Nantes Cedex 9

-

Pour toute autre demande d'information, nous vous prions de vous adresser à culture.fondsdotation@nantesmetropole.fr